



الوكالة الوطنية للمياه والغابات
الوكالة الوطنية للمياه والغابات
AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS

Rabat, le : **29 JUIN 2026**
N°**1985**..... ANEF

DECISION

Appel à Candidatures

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts,

- Vu la loi N° 52.20 portant création de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts, promulguée par dahir N°1.21.71 du 03 hijra 1442 (14 juillet 2021), telle qu'elle a été modifiée ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu les nécessités de service,

Décide

Article 1 : L'Agence Nationale des Eaux et Forêts lance un appel à candidatures en interne pour occuper le poste de responsabilité suivant :

Poste à pourvoir	Entité de rattachement
✓ Chef du Service de Développement des Solutions Digitales	Direction Financière et des Solutions Digitales

Article 2 : Les conditions requises pour postuler à l'appel à candidatures sont les suivantes :

- Etre classé au moins à un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Disposer, au moins, d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Justifier d'au moins 3 années de service dans l'Administration.

Article 3 : Le descriptif du poste à pourvoir ainsi que les conditions d'accès sont détaillés dans la fiche de poste y afférente ;

Article 4 : Les agents souhaitant postuler ces postes doivent obligatoirement respecter les étapes suivantes :

Etapes I : Dépôt en ligne de la candidature au niveau de l' « Espace candidat » du portail : www.emploi-public.ma

Etape II : Constitution d'un dossier de candidature composé des pièces ci-après :

- ✓ Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les différentes missions et attributions qu'il a exercées auparavant ;
- ✓ Le programme de travail et la méthodologie pour développer et améliorer la performance de l'entité objet de la candidature.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site web de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma et sur le portail : www.emploi-public.ma.

Article 5 : Toutes les candidatures doivent être déposées exclusivement via le portail: www.emploi-public.ma, au plus tard le15.JUIL.2026 . A ce titre, toutes les candidatures incomplètes ou déposées autrement, ne seront pas prises en compte et ne recevront aucune suite de la part de l'ANEF.

Article 6: La liste fixant les candidats présélectionnés, ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection, sera publiée sur le site officiel de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma et sur le portail www.emploi-public.ma. Cette liste fait office de convocation.

Article 7 : Les candidats présélectionnés seront appelés à présenter leur programme de travail et la méthodologie proposée devant la commission de sélection.

Article 8 : Une commission désignée par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts sera chargée de mener les entretiens de sélection.

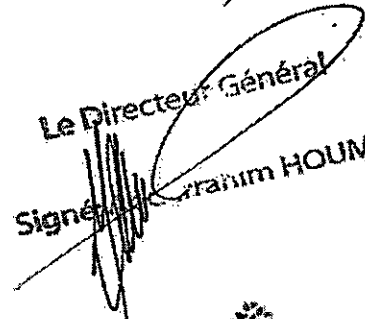
Article 9 : Les résultats des entretiens de sélection seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma.

Article 10 : Le candidat sélectionné sera nommé par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts.

Article 11 : La présente décision est publiée sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma.

Rabat, Le24.JUN.2026...

Signature

Le Directeur Général
Signé :  Karim HOUMY